

ÉVALUER ET PRÉPARER LES RESSOURCES MENTALES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES POUR PERFORMER DURABLEMENT

RÈGLEMENT DE LA CERTIFICATION



SOMMAIRE

Préambule : les modalités générales/modalités de formation	2
Les modalités d'information et de convocation du candidat	3
Les missions du formateur en session présentiel.....	4
Les missions du formateur de session en distanciel.....	5
La certification repose sur 5 compétences.....	6
Conditions et modalités d'inscription	7
Modalités et calendrier de la certification	8
Critères de la certification	8
Jury de la certification.....	9
Modalités d'annonce et de délivrance de la certification	10

Préambule : les modalités générales/modalités de formation

La formation « Mental2Pros » conduisant à la certification «ÉVALUER ET PRÉPARER LES RESSOURCES MENTALES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES POUR PERFORMER DURABLEMENT" est dispensée :

➡ En distanciel / digital (50h) : en E-learning + Visio-learning

Les apprentissages en E-learning sont réalisés à partir d'une plateforme digitale (Kooneo).
Le Visio-learning est réalisé en classe virtuelle (Zoom).

Les modalités d'information du candidat

↳ INFORMATION

- Site web (<https://mental2pros.com/>)
- Documentation détaillée transmise par e-mail au candidat (programme détaillé de la formation, référentiel des compétences, modalités d'évaluation).
- Entretien téléphonique
- Règlement de la certification

Le candidat choisit une modalité de formation et s'inscrit à une session programmée.

↳ MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA CONVOCATION

Nous transmettons les informations suivantes aux candidats, par e-mail :

- Les dates de début/de fin des sessions d'évaluation des compétences acquises
- L'heure et la nature des épreuves
- Les critères de validation des compétences
- Le lieu de déroulement de la session

Les missions du formateur : En distanciel

Préalablement à la tenue de chaque session d'évaluation, c'est le formateur (= examinateur) qui est le responsable de session, et qui s'assure que les conditions matérielles du déroulement des épreuves sont mises à disposition, et à celle des candidats, à savoir :

- Les liens de connexion nécessaires
- Les documents nécessaires servant à l'appréciation des candidats par l'examineur dans le cas d'une mise en situation (grille d'évaluation : livret de suivi).

Avant chaque épreuve, l'examineur vérifie l'identité de chacun des candidats, constate les absences éventuelles.

Ces absences sont consignées par le l'examineur auprès de notre structure.

En cas de retard d'un candidat, l'examineur apprécie l'opportunité de l'autoriser à passer l'examen sans modifier l'horaire de fin de l'épreuve. L'examineur organise la surveillance des épreuves.

A la fin de l'examen, l'examineur transmet les grilles d'évaluation qu'il aura remplies.

La certification repose sur 5 compétences

C1 : DISCRIMINER la place des ressources mentales individuelles et collectives, pour clarifier le rôle de ces ressources dans la performance professionnelle visée.

C2 : MOBILISER une méthodologie d'évaluation explicite des ressources mentales individuelles ou collectives pour accompagner le projet de performance dans la durée.

C3 : MOBILISER des indicateurs de suivi de l'engagement effectif des ressources mentales individuelles et collectives pour favoriser une performance humainement durable.

C4 : CHOISIR des moyens d'action adaptés au développement des ressources mentales individuelles et collectives pour une performance humainement durable.

C5 : PLANIFIER les modalités de développement des ressources mentales individuelles et/ou collectives de façon durable pour en assurer un bénéfice durable.

Conditions et modalités d'inscriptions

Les conditions pour prétendre à la certification sont les suivantes :

- Avoir 18 ans à la date de présentation de la certification
- Avoir suivi l'ensemble de la formation aux compétences de préparation mentale intégrée (M2P)

Pièces à fournir pour participer à la certification :

- Une pièce d'identité
- Une attestation de formation M2P

Modalités d'inscription à la certification :

- L'inscription à la certification se fait sur le site M2P.
- Le paiement de la formation M2P ouvre les droits aux modalités de certification.

Modalités et calendrier de la certification

- Modalités de certification

Les épreuves de la certification se déroulent à distance, depuis l'espace personnel d'examen mis à disposition du candidat sur la plateforme "KOONEO". La modalité d'évaluation proposée est une mise en situation professionnelle reconstituée en s'appuyant sur des cas concrets. Cette évaluation se réalisera sous forme d'une présentation orale d'une prise en charge d'un cas pratique proposé par le jury. Cette présentation doit se faire avec une présentation numérique. Une réponse écrite devra être déposée sur l'espace personnel du candidat une semaine avant l'épreuve.

- Calendrier de la certification

La certification peut se mettre en place tout au long de l'année. Les épreuves de l'examen se déroulent à distance, depuis l'espace personnel d'examen mis à disposition du candidat.

L'organisation temporelle suivra se déroulé :

- Durée du suivi de la formation "M2P" : environ 3 mois
- Durée de l'examen de Certification : 3 mois
- Durée de la délibération du Jury : 1 mois

Une session d'examen est organisée une fois par trimestre.

Un sujet est proposé sur l'espace personnel du candidat. Celui-ci devra ensuite produire un support écrit de réponse une semaine avant l'oral.

Le candidat peut passer jusqu'à trois fois cette épreuve. Au-delà la certification ne pourra être délivrée.

→Le sujet d'examen de la mise en situation professionnelle est envoyé 7 jours avant la réalisation de la certification.

→Le candidat doit proposer une réponse argumentée en précisant ses activités en termes d'évaluation et de développement des ressources mentales. Le dossier devra être envoyé 24h avant la certification par email contact@raphaelhomat.com.

→Le dossier devra comporter 3 à 6 pages avec une police d'écriture de 12 en times new roman. Il devra comporter une page de garde avec le logo de la certification, le nom et le prénom du certifié ainsi que la date de la certification, un sommaire et une bibliographie.

→L'oral se fera en distanciel via la plateforme Zoom, en s'appuyant sur une présentation numérique (type powerpoint).

→L'oral comportera deux parties : 13 minutes maximum de présentation et 7 minutes d'échanges avec le jury.

Critères de la certification

Pour l'épreuve, la validation de l'épreuve sera effective à la condition d'avoir validé quatre compétences sur 5.

La validation se réalise au regard des critères identifiés dans le référentiel de compétences (se référer à la grille d'évaluation).

Jury de la certification

Le jury est composé de deux personnes. Il entérine les résultats en veillant au respect des procédures de ce présent règlement.

Les membres du jury de certification respectent obligatoirement l'un de ces trois critères :

- Être des professionnels exerçant des activités de préparateur mental,
- Être des formateurs/animateurs expérimentés (au moins cinq ans d'expérience), avec une expertise particulière dans le secteur de la préparation mentale,
- Être des chefs d'Entreprise dans le secteur de la préparation mentale.

Les membres du Jury sont habilités par la société M2P après une formation explicitant règles de la certification ainsi que les critères de certification

La communication des résultats aux candidats

Les résultats sont communiqués aux candidats par e-mail.

Le processus de rattrapage en distanciel

Les candidats n'ayant pas validé plusieurs compétences de la certification pourront repasser un examen de rattrapage en distanciel, sous la forme d'une nouvelle mise en situation professionnelle reconstituée quelque soit la compétence en rattrapage, et qui sera spécifique à la compétence en question.

L'examen de rattrapage est programmé, les dates et horaires étant communiquées au candidat par e-mail. Le candidat a alors une semaine (7 jours calendaires) pour informer Homat Performances (par retour de mail) de sa confirmation de participation à l'examen de rattrapage.

Décision de certification des compétences au rattrapage.

Pour chaque compétence : validation acquise si le candidat obtient le score de présence des indicateurs de compétences fixé dans la grille d'évaluation détaillée des compétences.

Les sujets d'examen rédigés par le comité de coordination pédagogique de Homat Performances sont actualisés en permanence.

Comment communiquer sur sa certification ?

Les personnes ayant validées la certification "ÉVALUER ET PRÉPARER LES RESSOURCES MENTALES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES POUR PERFORMER DURABLEMENT" peuvent utiliser le logo de certification dans les conditions suivantes :

- E-mail professionnel,
- Site internet,
- Sur les différents réseaux sociaux (Linkedin, Facebook, Twitter, Instagram, Pinterest...)
- Courrier papier, plaquettes et outils de communication.

Lors de la remise du parchemin de certification, le lauréat se verra communiquer également le logo au format JPG.

MODELE LOGO :



Les modalités de traitement des dysfonctionnements

Cette section concerne le traitement des réclamations effectuées par les candidats de Homat Performances, lors du passage de l'examen de certification.

Le traitement «raisonnable et rapide» des réclamations est une obligation réglementaire, mais c'est avant tout une préoccupation forte pour notre organisme.

Les clients doivent pouvoir adresser des réclamations gratuitement à Homat Performances et obtenir une réponse dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception de cette réclamation sauf circonstances particulières justifiées.

Le traitement et la gestion des réclamations au sein de Homat Performances, dans un cadre plus général que celui de la certification, vise à :

- Examiner attentivement, au cas par cas, les réclamations de la clientèle et leur dispenser des conseils et des informations clairs et adaptés à leur requête ;
- Transmettre au client une réponse professionnelle et facilement compréhensible, et cela dans des délais raisonnables ;
- Mettre en place, le cas échéant, des mesures d'urgence adaptées, afin de résoudre un problème et d'éviter qu'il ne s'aggrave ou se reproduise.

Le parchemin de la certification est transmis aux candidats titulaires via un envoi par e-mail, avec demande d'accusé de réception.

DÉFINITION DE LA RÉCLAMATION

Par «réclamation», on entend une déclaration actant du mécontentement du candidat envers Homat Performances ou envers ses collaborateurs.

Les causes ou origines d'une réclamation/dysfonctionnement soulevé par un candidat peuvent être variées :

- Qualité du service fourni
- Relation avec le formateur
- Erreur dans l'envoi de la correspondance
- Dysfonctionnements divers

L'interlocuteur habituel du candidat doit donc pouvoir donner des réponses satisfaisantes dans ces cas. S'il constate que la demande du candidat prend la forme d'une réclamation, il doit alors l'inviter à présenter une réclamation à la Direction Générale de Homat Performances.

RÉCEPTION ET IDENTIFICATION D'UNE RÉCLAMATION

L'information donnée aux clients relativement au traitement des réclamations précise que les réclamations doivent être adressées à Homat Performances via le site web ou par courrier postal (adresse du siège social).

Néanmoins, toute demande d'un candidat concernant la prestation de Homat Performances lors du passage de l'examen de certification et pouvant constituer une réclamation est recevable, même en cas de remise de celle-ci auprès d'une autre personne qu'un membre de la Société concernée, par exemple formulée auprès d'un prestataire en lien avec la Société et transmise à la Société.

La Direction Générale vise tous les documents identifiés comme une réclamation et leur attribue ou non le caractère de réclamation, en indiquant la date de réception et le délai de réponse imparti.

REPONSE APPORTEE AU CANDIDAT

La Direction Générale analyse le dossier, après l'avoir instruit, demande toutes informations complémentaires si nécessaire, fait appel à tous avis et ou expertise qu'elle juge utile et établit la version finale de la réponse à apporter au candidat.

La modalité de la réponse à la réclamation se fera sous le même format que la réclamation (par mail, par courrier simple ou par courrier recommandé avec avis de réception) et, par défaut, par courrier recommandé avec avis de réception.

SUITES DONNEES A LA RÉPONSE

L'analyse des dossiers de réclamation doit permettre à la société Homat Performances de définir et de mettre en place des mesures correctives, afin d'améliorer ou de corriger des défaillances internes mises en lumière par la réclamation.

Description des modalités de régulation des processus d'évaluation menant à la certification

AVANT LA FORMATION

Une première évaluation dite de "positionnement" permet de mettre en avant les connaissances et compétences du candidat avant son entrée en formation. L'objectif sera de tracer l'évolution des acquis du candidat.

PENDANT ET EN FIN DE FORMATION

Au cours de son parcours le candidat devra se livrer à des évaluations des acquis de connaissances & compétences, au travers de études de cas orales, des mises en situation professionnelles orales reconstituées, des questionnements oraux, et des QCM, qui valideront l'ancrage des acquis professionnels.

Irrégularités et voies de recours

Les irrégularités affectant les conditions d'organisation ou de déroulement des sessions d'évaluation constatées par un candidat ou par un examinateur sont signalées immédiatement au responsable de la session.

Notre représentant peut prononcer l'annulation de la session par décision motivée. Lorsqu'un candidat conteste la régularité des conditions d'organisation ou de déroulement d'une session et que le notre responsable refuse de prononcer l'annulation de la session, ce refus peut faire l'objet d'un recours auprès de la Direction Générale, dans un délai d'une semaine après la communication des résultats, et sous la forme d'un courrier avec accusé de réception. La Direction Générale analyse le dossier, après l'avoir instruit, demande toutes informations complémentaires si nécessaire, fait appel à tous avis et ou expertise qu'elle juge utile et établit la version finale de la réponse à apporter au candidat.

La modalité de la réponse au recours se fera par courrier recommandé avec avis de réception. Les candidats absents aux épreuves sont autorisés à s'inscrire à une nouvelle session d'examen sans délai particulier et sans avoir à suivre une nouvelle formation. Cependant, le second passage sera payant. Le centre certificateur de la session à laquelle ils n'ont pu participer leur communique la date de la prochaine session qu'il organise.

Les auteurs de fraudes et tentatives de fraudes commises à l'occasion des sessions d'évaluation ou d'activité de compétences professionnelles conduisant à l'obtention d'une certification délivrée par notre structure encourent une sanction. Cette sanction peut aller de l'exclusion immédiate des épreuves à l'interdiction de se représenter à celles-ci pendant une durée d'un an à compter de la date de notification de la sanction.

La sanction est prononcée et notifiée par le responsable de la session au vu d'un rapport établi et signé par l'examineur ou par le responsable de la session lorsque la fraude ou la tentative de fraude est constatée par le surveillant de l'épreuve.

Lorsque la constatation de la fraude a lieu après la session d'évaluation, le titulaire de la certification, peut se voir retirer celui-ci par décision motivée de notre direction. Les candidats convaincus de complicité de fraudes ou de tentatives de fraudes encourent les mêmes sanctions.